



CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

Séance du 21 mai 2021 en visio-conférence

De 14h30 à 17h00

Ordre du jour

1) **Projet de volet opérationnel du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest (DSF NAMO)**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

2) **Projet de complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

3) **Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne**

- Présentation du SDAGE et de son programme de mesures
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

4) **Projet de Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne**

- Présentation du PGRI
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

Vers l'adoption du volet opérationnel du DSF

- 12 février au 5 mai 2021 : consultation et avis de l'Autorité environnementale
- 20 mai au 20 août 2021 : consultations
 - des instances : CMF, Régions, Départements, syndicats en charge des SCOTs, CRML, CRPMEM...
 - Saisine par courrier des Préfets du 20 mai 2021
 - Dossier consultable sur le site de la DIRM Namor
 - Avis à adresser à mcpml.dirmnamo@developpement-durable.gouv.fr
 - du public : <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/>
- Automne 2021 :
 - Traitement et prise en compte des avis issus des consultations
 - Rédaction de la déclaration environnementale
 - Adoption du Dispositif de Suivi
- Printemps 2022, adoption du Plan d'Action

Volet opérationnel du DSF NAMO : Plan d'action

- Un plan d'action concerté, ambitieux et opérationnel :
 - 114 fiches actions nouvelles pour répondre aux objectifs stratégiques
 - Coconstruction avec la société civile
 - Une vision intégrée des enjeux socio-économiques et environnementaux, en lien avec la vision à 2030

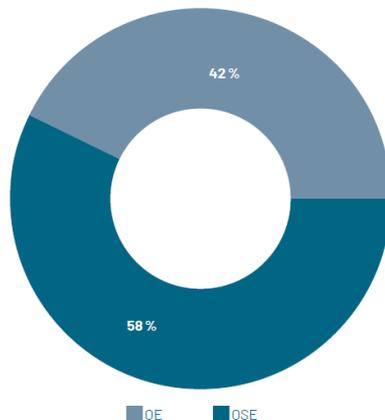
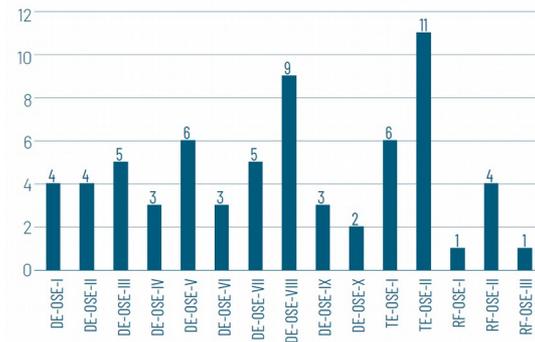
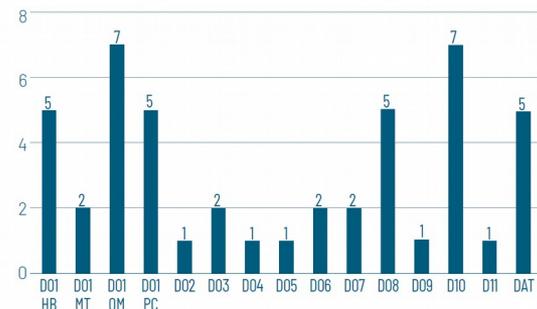
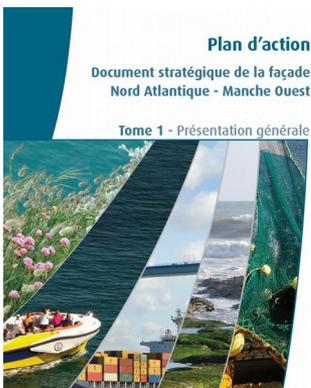


Figure 1 : Pourcentage d'actions environnementales et socio-économiques



Volet opérationnel du DSF NAMO : Plan d'action

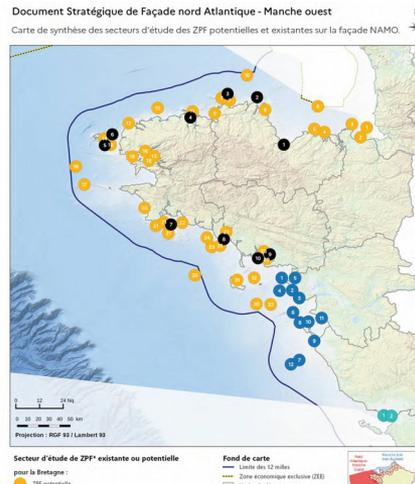


- Sa structure : Tome 1
 - Document de présentation « intégrateur » avec une approche par item de la « vision » 2030 pour la façade

- 4 annexes :
 - Annexe 1 - Revue de l'existant
 - Annexe 2 - Listes et atlas cartographiques des secteurs d'étude des Zones de protection forte
 - Annexe 3 - Glossaire
 - Annexe 4 - Acronymes

Table des matières

Préambule	4
A. Le cadre européen et national	4
B. Le DSF NAMO et son plan d'action : processus d'élaboration, contenu et mise en œuvre	5
Partie 1 - Une identité maritime ancrée dans le territoire	9
1.1 Un territoire littoral dynamique	10
1.2 La coordination des activités humaines	12
1.3 Les îles, une identité maritime attractive et une vitrine de l'innovation	15
Partie 2 - Une économie bleue durable à promouvoir	17
2.1 Une économie bleue créatrice d'emplois	18
2.2 Une économie bleue qui valorise durablement les ressources marines	20
2.3 Une économie bleue portée par la transition écologique	22
Partie 3 - Un patrimoine naturel à enrichir	25
3.1 La protection des espèces et de leurs habitats	26
3.2 La lutte contre les pollutions	28
3.3 La réduction des pressions anthropiques	31
Partie 4 - Un aménagement durable et résilient des territoires marins et littoraux	35
4.1 La gestion des risques littoraux et la sécurité maritime	36
4.2 Une stratégie d'aménagement et de résilience	39
Partie 5 - La recherche et l'innovation au cœur du rayonnement de la façade	43
5.1 La recherche et l'innovation	44
5.2 La mobilisation de l'expertise scientifique	46
5.3 La sensibilisation et le partage des connaissances	48
5.4 Le numérique au service de l'accès à l'information	50
5.5 Une façade ouverte sur le monde	51
Annexes	



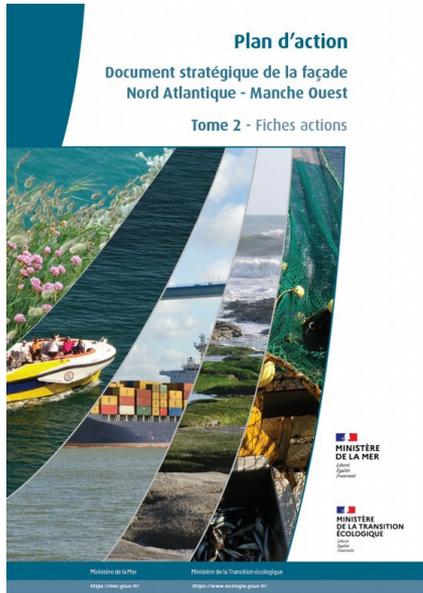
Liste des secteurs d'étude ZPF en Bretagne

Les pastilles et numéros renvoient aux cartes de synthèse et à l'atlas cartographique de la région bretonne par secteur DCSMM.

Secteur DCSMM	Secteurs d'étude ZPF existantes	Enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du DSF
	Secteurs d'étude ZPF potentielles	
1	6 Baie du Mont saint-Michel - Ste Anne	Enjeux majeurs - Habitats biogéniques : Récifs d'hermelles
2	6 Baie du Mont saint-Michel	Enjeux forts - Dunes hydrauliques de sables coquilliers - Zone de reproduction du gravelot à collier interrompu
3	6 Baie du Mont saint-Michel Ile des Landes	Enjeux forts - Colonies d'oiseaux marins
1	9 Baie de Saint-Brieuc "fond de Baie"	Enjeux non précisés dans le DSF - Zone fonctionnelle pour les oiseaux d'eau migrateurs et hivernants Hivernants : - Bernache cravant, Canard siffleur, Huitnerpie, Bécasseau maubèche, Chevalier combattant, Barge rousse, Courlis cendré, Migrateurs : - Chevalier gambette, Courlis corli
4	9 Archipel des Ebiéhens	Enjeux forts - Colonie d'oiseaux marins

Volet opérationnel du DSF NAMO : Plan d'action

- Sa structure : Tome 2 – Fiches actions



Guide de lecture des fiches actions

Code de l'objectif particulier
OSE : action socio-économique
DE-OSE-IX-1-AF (1)
DOS-OE01-AN (1)

Champ d'application
AF : action façade
AN : action nationale

Code de l'objectif particulier
OE : action environnementale

Champ d'application
AN : action nationale

Principale élément thématique (item) de la vision pour la façade correspondant à l'action.

Présentation générale de l'action : objectifs, cibles, cadre réglementaire et législatif, articulation avec les autres actions.

Pour chaque sous-action est indiqué :

- le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- les organismes (publics ou privés) qui assurent la mise en œuvre ;
- les autres organismes associés à l'action par un soutien financier ou technique ;
- les sources potentielles de financement (au moment de l'élaboration du plan d'action) : collectivités territoriales, État, établissements publics, crédits communautaires.

Si action socio-économique :

- Indication des répercussions environnementales potentielles résultant de la mise en œuvre de l'action.
- Mesures de la séquence « éviter-réduire-compenser » qui seront mises en œuvre pour limiter au maximum l'impact sur l'environnement de l'action.

Code de l'identification de l'action

Titre de l'action

Niveau de la carte des vocations

Carte de la zone d'application

Description des sous-actions

Calendrier prévisionnel

Organismes associés

Financement

Impact environnemental et faisabilité

Calendrier prévisionnel

Impact socio-économique

Indicateurs socio-économiques

Séquence ERC

- Les actions figurant dans le plan d'action de la façade NAMO peuvent concerner seulement cette façade ou s'appliquer à plus grande échelle (c'est le cas de la plupart des actions environnementales, qui concernent tout ou partie des autres façades). Le champ d'application de l'action est indiqué par une croix dans le case des façades correspondantes.
- Les descripteurs du bon état écologique au titre de la DCSMM (et objectifs environnementaux correspondants) et les objectifs socio-économiques auxquels répond l'action sont indiqués en couleurs. L'objectif ou descripteur principal est encadré en rouge.
- Les zones concernées par l'action sont représentées géographiquement sur la carte des vocations. Les numéros correspondants à ces zones sont également indiqués en surbrillance.
- Chaque action se décline en une ou plusieurs sous-actions (quatre au maximum) décrites ici succinctement.
- Si action environnementale :
 - Évaluation des répercussions socio-économiques potentielles résultant de la mise en œuvre de l'action.
 - Éléments d'analyse de l'efficacité environnementale et de la faisabilité technique ou financière de l'action.
 - Estimation provisoire des coûts de l'action qui sera affinée en parallèle de la consultation du public et des instances.

Volet opérationnel du DSF NAMO : Dispositif de suivi

- Identifie le besoin en matière de données au regard des parties 1 et 2 des DSF
- Répertoire les dispositifs de collecte et de surveillance existants, en adéquation avec les besoins
- Identifie les perspectives en matière de programmation des dispositifs de collecte et de surveillance
- Sa structure :
 - Un document principal en 2 parties :
écosystèmes marins « état et pressions »/DCSMM ; activités, usages et politiques publiques/DCPEM
 - 5 annexes :
 - Annexe 1 : Programmes de surveillance au titre du deuxième cycle de la DCSMM – Partie 1
 - Annexe 2 : Rappel des objectifs stratégiques et des critères – Partie 2
 - Annexe 3 : Indicateurs et dispositifs de collecte de données par façade – Partie 2
 - 3A Focus sur les Objectifs Socio-Economiques (OSE)
 - 3B Focus sur les Objectifs Environnementaux (OE), les critères de Bon État Écologique (BEE) et l'Analyse Économique et Sociale (AES)
 - Annexe 4 : Dispositifs de collecte de données – Partie 2
 - Annexe 5 : Glossaire

Volet opérationnel du DSF NAMO : Avis du CMF

- Projet d'avis préparé par le GT «avis» de la CP, présenté en CP et CP élargie, complété suite à l'analyse de l'avis de l'Autorité Environnementale (AE) par la CP du 7 mai 2021
- Sa structure :
 - une note synthétique d'avis plan d'action et dispositif de suivi
 - une annexe avec l'avis détaillé sur le plan d'action
- Son contenu :
 - une analyse et des recommandations/souhaits autour de 6 thèmes :
 - Le mode de construction
 - La prise en compte des recommandations de l'avis du CMF sur la stratégie 2019
 - Le cadre d'exercice imposé
 - Le contexte d'écriture et de mise en œuvre marqués par la pandémie et le Brexit
 - L'avenir du plan d'action
 - L'enjeu du lien terre/mer, au travers notamment du SDAGE
 - une articulation avec les autres avis émis par le CMF et avec l'avis de l'AE

Volet opérationnel du DSF NAMO : Avis du CMF

Constats, souhaits et recommandations

- Un mode de construction à la hauteur des enjeux (co-construction par les 5 collèges), dans un calendrier contraint et préjudiciable à l'appropriation
=> Une attention particulière à porter à l'appropriation collective du plan d'action, dans les deux prochaines années, pour favoriser l'implication de l'ensemble des structures des différents collèges du Conseil Maritime.
- Un contexte marqué par la pandémie et le Brexit
=> Un travail d'analyse des fiches actions à mener, afin de faire évoluer ou de prioriser si besoin leur contenu au regard des effets de la pandémie et du Brexit
- Un cadre d'exercice imposé conduisant à ce que certaines propositions d'actions environnementales NAMO issues de la concertation restent sans réponse
=> Une nécessaire clarification des raisons de la non prise en compte de certaines propositions par le niveau national. Point soulevé dans l'avis de l'AE.

Volet opérationnel du DSF NAMO : Avis du CMF

Constats, souhaits et recommandations

Un soutien nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action, aux différentes échelles, pour la mobilisation des pilotes et partenaires financiers :

=> Porter le plan d'action à la connaissance des acteurs, les inciter à s'en saisir et à le mettre en œuvre dans leurs domaines d'intervention. Une attention prioritaire aux collectivités locales.

=> Des assemblées régionales (ARML et CRML) pour jouer un rôle clé dans la mobilisation des acteurs et la déclinaison du plan dans leurs politiques publiques

=> Une allocation des moyens et ressources nécessaires auprès des services déconcentrés et des établissements publics, au regard des besoins d'animation et de coordination des partenaires. Point soulevé par l'AE.

=> La création d'un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan, pour réorienter son contenu si besoin, une mobilisation de la commission permanente pour assurer ce suivi selon une organisation à définir, une association du CMF à travers des bilans intermédiaires.

Volet opérationnel du DSF NAMO : Avis du CMF

Constats, souhaits et recommandations

- Un lien Terre Mer, une interface SDAGE – DSF non aboutie, à renforcer :
 - => Une intégration des enjeux et des objectifs environnementaux du DSF et de son Plan d'Action dans les programmes d'action régionaux nitrates, ainsi que dans les schémas de gestion et d'aménagement des eaux (SAGE). Point soulevé par l'AE
 - => La création urgente d'un groupe de travail commun Comité de Bassin/CMF/ Scientifiques
 - => Une harmonisation entre les paramètres et les indicateurs des 2 directives
- Un dispositif de suivi à renforcer pour répondre aux besoins de suivi-évaluation du DSF,
 - => Une association du CMF et de sa commission permanente à la phase d'opérationnalisation du dispositif de suivi pour sa composante sociale et économique, afin d'intégrer les dispositifs de collecte de données de niveau local
 - => Une mobilisation des moyens à la hauteur des enjeux de suivi – évaluation
 - => Une mise en place d'un programme d'acquisition de connaissances sur les compartiments environnementaux méconnus et sur l'incidence des pressions exercées et une association du CMF dans ce programme. Point soulevé par l'AE.

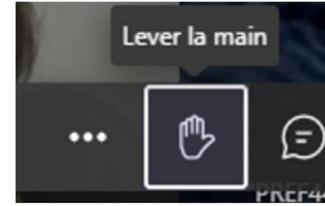
Volet opérationnel du DSF NAMO : Avis du CMF

Conclusion

Le Conseil maritime émet un avis favorable, assorti :

- d'une recommandation générale sur la nécessaire prise en main par l'ensemble des pilotes et partenaires, acteurs de la mer et du littoral, du volet opérationnel du DSF NAMO et la nécessaire mise en place d'une gouvernance permettant de mesurer cette prise en main ;
- d'une demande de prise en compte des souhaits et recommandations formulés dans son avis général et également détaillés dans son avis ci-joint.

Le CMF est réuni ce jour
pour formuler 4 avis.
Les votes se font à main
levée via l'outil de
visioconférence Teams



**QUESTION 1 :
QUI EST
CONTRE ?**



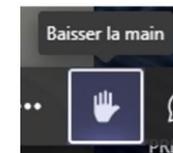
**QUESTION 2 :
QUI S'ABSTIENT ?**



**COMPTABILISATION
DES VOTES (NOMBRE
DE MAINS LEVÉES)**



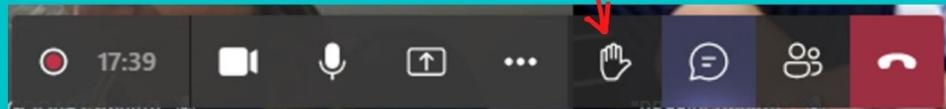
Pensez à vérifier que vous avez bien
baissé votre main à la **fin du vote**



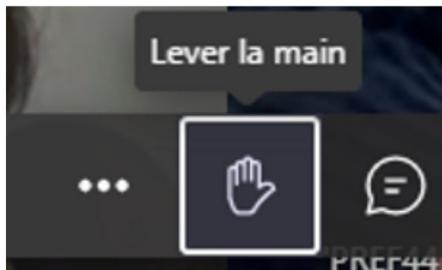
VOTES DU CMF NAMO – 21/05/2021

1

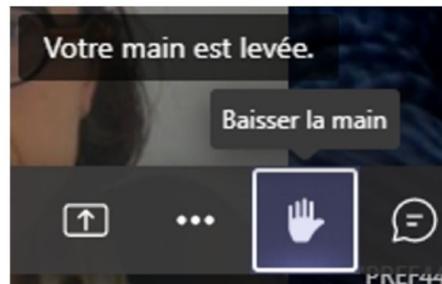
Vote sur le projet d'avis sur le plan d'action du DSF NAMO et le dispositif de suivi



Si je veux participer et exprimer un vote, je lève la main.



J'attends que l'on m'invite à baisser la main, après comptabilisation des votes



Ordre du jour

1) **Projet de volet opérationnel du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest (DSF NAMO)**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

2) **Projet de complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO**

- **Présentation des constituants**
- **Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente**

3) **Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne**

- Présentation du SDAGE et de son programme de mesures
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

4) **Projet de Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne**

- Présentation du PGRI
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

Complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO

- Ce complément :
 - Définit les cibles encore manquantes pour certains indicateurs environnementaux
 - Identifie les demandes de dérogations au titre de la DCSMM
- Sa structure

Une note explicative :

- de chacune des 28 cibles complémentaires définies au titre des zones de protection fortes, nouveaux enjeux du DSF et SDAGE
- des 6 demandes de dérogations

Ses annexes portant modification des annexes 6a et 7 de la stratégie de façade maritime et Étude CEREMA sur l'artificialisation



Complément à la stratégie : Avis du CMF

Constats, souhaits et recommandations

- Pour les cibles liées aux Zones de protection forte :
 - Lien avec la fiche AT 01
 - Des points réguliers d'avancement de la mise en œuvre des ZPF et de l'atteinte des cibles en Conseil Maritime
 - La révision des cibles, en cas de propositions complémentaires des instances de concertation N2000 et des parcs naturels marins
- Pour les cibles répondant aux «nouveaux enjeux » du DSF :
 - Une présentation de l'étude réalisée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), caractérisant le rythme d'artificialisation de référence
 - Des cibles encore manquantes avec calendrier à préciser et association du CMF à leur définition

Complément à la stratégie : Avis du CMF

Constats, souhaits et recommandations

Pour les cibles liées au SDAGE et les dérogations liées à Eutrophisation :

- Point soulevé dans l'avis de l'AE
- Prise en compte de l'avis du CMF sur le SDAGE :
 - harmonisation entre les paramètres et les indicateurs des directives DCE et DCSMM utilisés dans le SDAGE et le DSF concernant les masses d'eau côtières;
 - création urgente d'un groupe de travail commun Comité de Bassin / CMF/ Scientifiques pour harmoniser les indicateurs, les zonages, les cours d'eau contributeurs et les objectifs concernant l'eutrophisation marine côtière

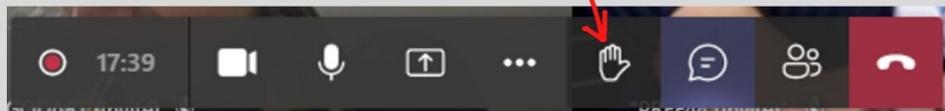
Conclusion

Le conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest émet un avis favorable sur ce complément à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019, assorti d'une demande de prise en compte des souhaits et des recommandations formulés

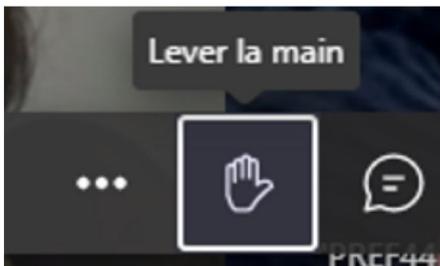
VOTES DU CMF NAMO - 21/05/2021

2

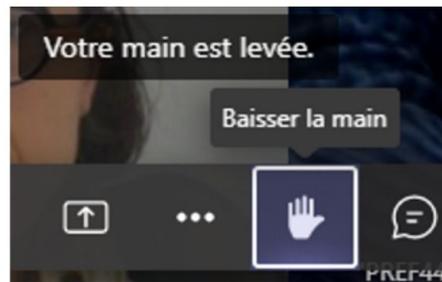
Vote sur le projet d'avis
sur le complément à la
stratégie de façade



Si je veux participer et
exprimer un vote,
je lève la main.



J'attends que l'on m'invite à
baisser la main, après
comptabilisation des votes



Ordre du jour

1) **Projet de volet opérationnel du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest (DSF NAMO)**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

2) **Projet de complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

3) **Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne**

- **Présentation du SDAGE et de son programme de mesures**
- **Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente**

4) **Projet de Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne**

- Présentation du PGRI
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de bassin Loire-Bretagne**

- La continuité des dispositions du cycle 2016-2021 avec :
 - Un renforcement des exigences sur l'articulation avec les documents stratégiques de façade
 - Une correspondance entre orientations /dispositions du SDAGE et objectifs environnementaux du DSF
- Les thématiques les plus partagées SDAGE-DSF :
 - Réduction de l'eutrophisation des eaux côtières et de transition
 - Restauration et/ou protection de la qualité des eaux associées aux usages sensibles
 - Mise en adéquation entre ressource et besoin en eau du littoral
 - Limitation des pressions et des obstacles à la connectivité terre-mer

Réduction de l'eutrophisation

<i>Sdage</i>	<i>Programme de Mesures (PdM)</i>	<i>Stratégie Façade Maritime Plan d'Action</i>
<p>Confirme et renforce l'objectif de réduction des concentrations en nitrates pour les masses d'eau déclassées par des marées vertes sur plages ou sur vasières (10A-1 et 10A-2)/</p> <p>Précise un objectif de réduction d'au moins 15 % des flux de nitrates pour les marées vertes sur platiers (10A-3)</p> <p>Poursuite des actions de limitation des apports de nutriments pour réduire les blooms de phytoplancton, en particulier sur la Vilaine (10A-4)</p>	<p>Comprend des mesures (contractuelles et réglementaires) de réduction des flux d'azote et de phosphore en ciblant en priorité les bassins versants amonts aux secteurs sensibles (identifiés dans l'orientation 10A).</p>	<p>Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées, des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles (D05-OE01 et OE02)</p> <p>Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin (D05-OE1-AF1 sous action 1,2 et 3)</p>

Qualité sanitaire des eaux

Sdage Zones conchy. + pêche à pied

Confirme l'importance d'établir des profils de vulnérabilité, en liaison étroite avec la CLE du Sage (10D-1)

Actualise la carte des BV situés en amont de zones conchylicoles avec une qualité microbiologique proche des critères de classement C de 2017 à 2020 ou ayant fait l'objet d'une interdiction temporaire de production ou de commercialisation pour cause de contamination virale. (10D-1)

Intègre ces territoires conchylicoles dans la disposition 3C-2 qui renforce les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie pour les systèmes d'assainissement unitaires

PdM Zones conchy. + pêche à pied

Prévoit l'établissement de profils de vulnérabilité sur les secteurs non encore couverts et leur mise en œuvre

SFM et PdA

Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques, en particulier vers les zones de baignade et les zones de productions de coquillages (D09-0E01)

Sensibiliser les plaisanciers sur la question de la gestion des rejets par les navires de plaisance au large (D09-0E01-AF1)

Continuité terre mer

<i>Sdage</i>	<i>PdM</i>	<i>SFM et PdA</i>
<p>Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des zones estuariennes ⇒ Focus sur le bon fonctionnement hydromorphologique et sédimentaire de la Loire estuarienne (1C)</p> <p>Définition des priorités de restauration de la continuité longitudinale des cours d'eau de la source jusqu'à la mer (1D en lien avec le chapitre 9) : ⇒ Dont prise en compte des objectifs du DSF : protection/restauration des espèces de poissons vulnérables ou en danger et des poissons amphihalins (9B)</p>	<p>Traitement en priorité des ouvrages en liste 2 du programme de priorisation du bassin Loire-Bretagne (10 % situés dans une bande littorale de 10km) puis des priorités locales.</p> <p>Programmation d'actions de contrôle sur les ouvrages situés en cours d'eau classés au titre de la liste 1 ou de la liste 2 : respect des débits réservés, fonctionnalité des dispositifs de franchissement, à la montaison comme à la dévalaison</p>	<p>Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) des amphihalins et réduire les captures accidentelles dans les zones identifiées par les PLAGEPOMI (D01-PC-OE03)</p> <p>Éviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux (D07-OE02)</p> <p>Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières (D07-OE03)</p> <p>Plan national migrateurs amphihalins pour une gestion des migrateurs sur le continuum Terre-Mer (D01-PC-OE03-AN01)</p> <p>Prévenir les risques d'atteinte aux espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux (D01-PC-OE03-AN1)</p> <p>Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes, en articulation avec le SDAGE et les PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactants (D07-OE03-AN1)</p>

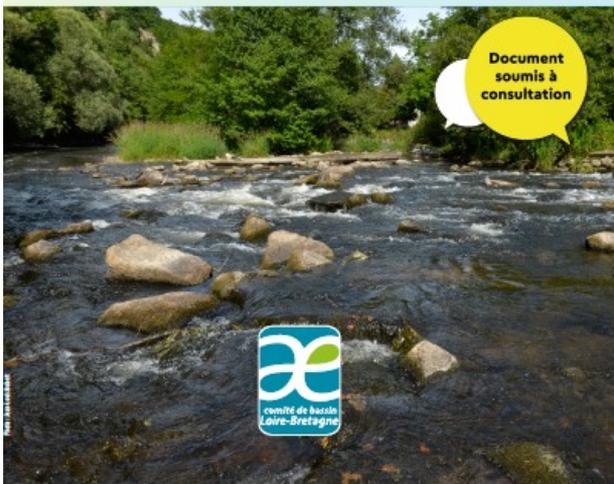
Autres thèmes

	<i>SDAGE et PDM</i>	<i>SFM et PdA</i>
Besoins en eau douce du littoral	Dispositions relatives à la gestion quantitative du chapitre 7 du SDAGE	<i>SFM</i> : D07-OE04 (volume d'eau douce suffisant en secteur côtier) <i>PdA</i> : D07-OE04-AN1 (étude pour identifier les besoins et prise en compte dans la réglementation)
Perturbateurs endocriniens et autres polluants chimiques	<i>Sdage</i> : chapitre 5 (micropolluants) et orientation 10B <i>PdM</i> : chapitre 2.2 (pollution ponctuelle)	<i>SFM</i> : D08-OE06 (contaminants des sédiments) <i>PdA</i> : D08-OE06-AN2 (sources de perturbateurs endocriniens des sédiments)
Extraction de granulats	<i>Sdage</i> : orientation 10I et ses dispositions (littoral) <i>PDM</i> : rien de spécifique	<i>SFM</i> : Document de gestion des granulats
Gestion intégrée des zones côtières	<i>Sdage</i> : Voir 10F, 10F-1 (littoral) et 1B, 1B-1 (milieux aquatiques) <i>PDM</i> : Voir chapitre 2.5 (zones humides) et 2.6 (gouvernance)	<i>SFM</i> : D06 (artificialisation) et TE-OSE-XI (gestion intégrée des risques littoraux). <i>PdA</i> : D06-OE01-AN1 (« 0 » artificialisation nette) et AN2 (séquence ERC)
Gestion des déchets	<i>Sdage</i> : Voir 10B, 10B-1, 10B-4 (littoral) <i>PDM</i> : rien	<i>SFM</i> : D10 (limiter les déchets d'origine terrestre et issus des activités maritimes) <i>PdA</i> : traitement des décharges, actions sur les réseaux, les déchets des activités maritimes,...

SDAGE et PdM : Avis du CMF

Elaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

*Schéma directeur d'aménagement
et de gestion des eaux (Sdage)*
2022-2027
du bassin Loire-Bretagne



- Courrier du préfet coordonnateur de bassin et du président du comité de bassin en date du 15 février 2021 consultant le CMF NAMO sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne
- Avis du CMF NAMO du 4 avril 2019 sur les questions importantes pour la révision du SDAGE
- Projet d'avis préparé par le GT de la commission permanente : porte notamment sur le respect des objectifs de la stratégie de façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest, ainsi que sur la bonne prise en compte des points de vigilance soulevés dans son avis du 4 avril 2019

SDAGE et PdM : Avis du CMF

Contenu

- Enjeu d'une politique terrestre ambitieuse de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin Loire-Bretagne
- Changement climatique, et rôle essentiel du milieu marin en terme de consommation de carbone et de production d'oxygène : pour maintenir ces rôles vitaux, restauration de la qualité des eaux marines qui influence la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes marins et limite ainsi l'acidification et ses impacts
- 8 thèmes importants identifiés pour la mer et le littoral :
 - apports en eaux douces garantis et adaptés dans les masses d'eau côtières pour la conchyliculture
 - une gestion intégrée des zones côtières et de l'estran
 - la réduction des flux de nutriments et des proliférations algales/eutrophisation
 - les polluants chimiques (contaminants)
 - la problématique des perturbateurs endocriniens
 - la microbiologie
 - la prévention et gestion des déchets « amont »
 - les extractions de granulats marins

SDAGE et PdM : Avis du CMF

Souhaits et recommandations

- Une réduction rapide des pollutions microbiologiques de sources humaines et animales sur l'ensemble des bassins versants contributeurs et débouchant sur des zones de baignade, des zones conchylicoles et de pêche à pied. Avec objectifs chiffrés.
- Pour limiter l'eutrophisation des eaux côtières :
 - => Intégrer un objectif de descendre la concentration en nitrate en dessous de 18 mg/litre en Q90 dans toutes les eaux superficielles
 - => Fixer, sur chacune des principales baies à marée verte (sur sable, vase ou platier), un objectif à terme de concentration moyenne en nitrate du ou des cours d'eau contributeurs, en tenant compte des résultats des études menées par le CEVA
 - => Des objectifs ambitieux concernant la réduction de l'azote et/ou du phosphore sur les bassins versants provoquant des proliférations de phytoplancton toxique ou non
- Dans le cadre de l'articulation indispensable entre le SDAGE et le DSF :
 - => Une harmonisation entre les paramètres et les indicateurs des directives DCE et DCSMM utilisés dans le SDAGE et le DSF concernant les masses d'eau côtières
 - => La création urgente d'un groupe de travail commun Comité de Bassin/ CMF/ Scientifiques pour harmoniser indicateurs, zonages, cours d'eau contributeurs et objectifs concernant l'eutrophisation marine côtière

SDAGE et PdM : Avis du CMF

Souhaits et recommandations

- Pour les extractions de granulats marins, dans le champ de la disposition 10I-3 du SDAGE, y entrer les autorisations délivrées au titre du code minier, mais aussi celles au titre du code de l'environnement (travaux maritimes)
- L'intégration d'une disposition pour assurer les apports minimaux en eau douce de bonne qualité nécessaires à la production primaire du milieu marin côtier et aux usages humains associés (notamment la conchyliculture). Le cas échéant, mise en place d'études pour mieux connaître ces besoins
- Une mise en place des dispositions, préconisations et actions complémentaires sur les macrodéchets et les microplastiques
- En lien avec orientation 5A, sur les substances générant des perturbations endocriniennes, un effort d'acquisition de connaissances en préconisant un suivi de ces substances dans les rejets et les milieux récepteurs dont le milieu marin

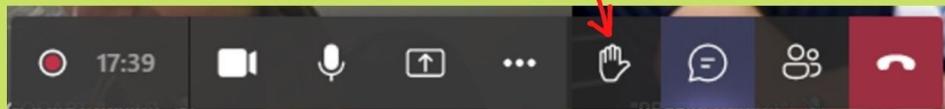
Conclusion

Le conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest émet un avis favorable sur le SDAGE et son programme de mesures assorti d'une demande de prise en compte des souhaits et des recommandations formulés

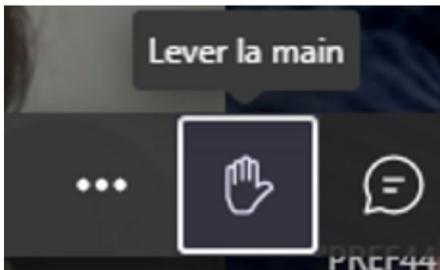
VOTES DU CMF NAMO - 21/05/2021

3

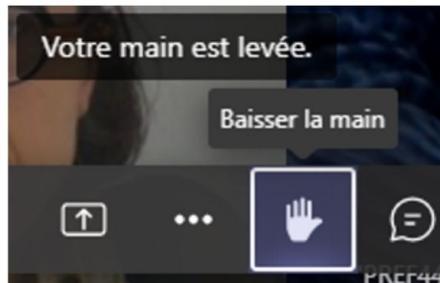
Vote sur le projet d'avis
sur le SDAGE et son
programme de mesures



Si je veux participer et
exprimer un vote,
je lève la main.



J'attends que l'on m'invite à
baisser la main, après
comptabilisation des votes



Ordre du jour

1) **Projet de volet opérationnel du Document Stratégique de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest (DSF NAMO)**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

2) **Projet de complément à la stratégie de façade maritime du DSF NAMO**

- Présentation des constituants
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

3) **Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne**

- Présentation du SDAGE et de son programme de mesures
- Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente

4) **Projet de Plan de Gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne**

- **Présentation du PGRI**
- **Restitution du projet d'avis préparé par la commission permanente**

Projet de PGRI 2022-2027

- Pour réduire le coût des dommages induits par les inondations :
 - Une stratégie nationale
 - Une déclinaison à l'échelle du bassin : plan de gestion des risques d'inondation, qui contient des dispositions générales
 - Complété par une gestion plus particulière sur les territoires à risque d'inondations important (TRI) avec des stratégies locales (SLGI) : 6 TRI submersions marines sur la façade
- Des dispositions modifiées pour :
 - Intégrer les inondations par ruissellement
 - Renforcer la prise en compte du changement climatique
 - Renforcer l'attention à l'intérêt des infrastructures naturelles dans la gestion du risque d'inondation

Projet de PGRI 2022-2027

1-Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines, notamment les zones basses littorales pour leur fonctionnalités hydrauliques

- 1.3 : Les nouvelles digues ne doivent pas avoir d'impacts significatifs négatifs sur le littoral y compris à l'extérieur de la zone protégée

2-Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque, notamment d'élévation du niveau de la mer pour le littoral , territoire attractif

- 2.6 : L'Aléa de référence des plans de prévention des risques de submersions marines intègre l'élévation marine attendue à l'horizon de 100 ans (décret PPR : + 60cm).

Projet de PGRI 2022-2027

3- Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

- 3.7 : Recommande aux documents d'urbanisme d'étudier la délocalisation des enjeux générant des risques importants

4- Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale, notamment pour prévenir leurs incidences potentielles sur l'érosion du trait de côte et le transport sédimentaire

- 4.2 : Les études préalables aux ouvrages intègrent l'examen des perturbations apportées, une évaluation multicritère, les solutions alternatives possibles.
- 4.4 : Les politiques locales de gestion du trait de côte et des submersions marines doivent être coordonnées.

Projet de PGRI 2022-2027

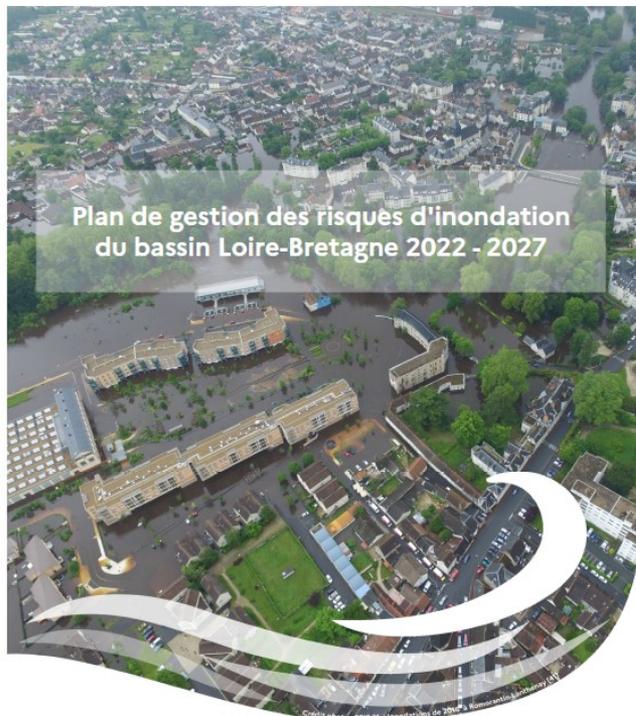
5- Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées

- 5.3 : Les PPR littoraux présentent et caractérisent l'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques, attendue à l'horizon de 100 ans

6- Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

- 6.1 : La mise en vigilance pour les submersions marines est intégrée dans le dispositif national de vigilance

PGRI : Avis du CMF



- Courrier du préfet coordonnateur de bassin en date du 15 février 2021 consultant le CMF NAMO sur le projet de PGRI Loire-Bretagne
- Avis du CMF NAMO du 4 avril 2019 sur les questions importantes pour la révision du PGRI
- Projet d'avis préparé par le GT de la commission permanente : porte sur le respect des objectifs de la stratégie de façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest, ainsi que sur la bonne prise en compte des points de vigilance soulevés dans son avis du 4 avril 2019

PGRI : Avis du CMF

Constats, souhaits et recommandations

- Note la disposition 3.7 incitant à étudier la possibilité d'une délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important
- Recommande :
 - Un respect par l'ensemble des territoires littoraux, continentaux et insulaires, exposés aux risques d'inondation et de submersion marine des objectifs et dispositions du PGRI (avec traduction dans les documents d'urbanisme)
 - Le maintien des zones basses littorales dans leur état naturel
 - Privilégier le recours à des techniques de protection fondées sur les éléments naturels
 - Et à minima pour les ouvrages de protection : réversibilité, ne génèrent pas de déséquilibre dans les échanges sédimentaires entre la terre et la mer et permettent de maintenir des apports d'eau douce suffisants dans les masses d'eau côtières
 - Le piégeage des eaux pluviales à la parcelle et le recours à leur infiltration

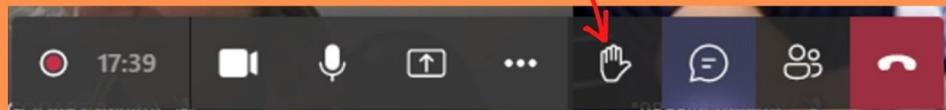
Conclusion

Le conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest émet un avis favorable sur le PGRI du bassin Loire-Bretagne assorti d'une demande de prise en compte des souhaits et des recommandations formulés

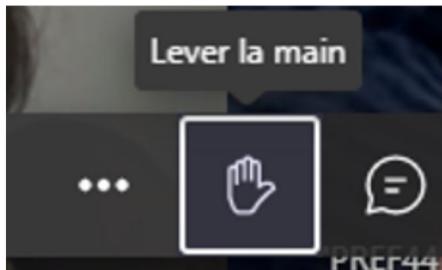
VOTES DU CMF NAMO – 21/05/2021

4

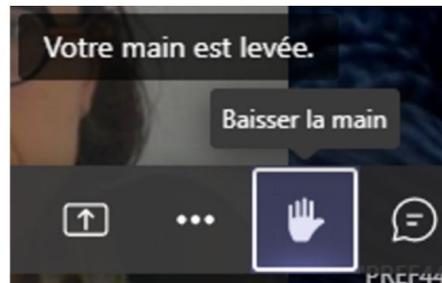
Vote sur le projet d'avis
sur le PGRI du bassin
Loire Bretagne



Si je veux participer et
exprimer un vote,
je lève la main.



J'attends que l'on m'invite à
baisser la main, après
comptabilisation des votes



CONSEIL MARITIME DE FAÇADE NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

Séance du 21 mai 2021 en visio-conférence

